



Association Loi 1901, Créé le 17 août 1973

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 20 JANVIER 2024

Foyer de la Belle Epoque

Familles présentes ou représentées : ARESU, ARTAUD, BARA, BEYNE, BIANCIOTTO, BOSCH, BUREL, CACCIUTTOLO, CHARPENTIER, COSTE, CROUY, COUTIER, DJEBLI, DAVIN Bernard, DEFLAUX, DOUCEDAME, FAYE, FOILLARD, FOUCHER, GRANDORDY, GUION, HOERLER, IZARD, JANNIN Chris, JANNIN GOUPIL, JANSOONE, LABRUNIE, LE DORZE, LEROY, MALET, MANENTI, MAUCOTEL, MEO, MEYSENQ, MONTCHAMP, MOREL, PIN, RODIERE, ROUXEL, SALMASO, THIEDEY, THUR, WILLOCQ, ALBER, THEVENIN

Soit un quota de 67 %

A - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE DU PRESIDENT

A1 – Les adhésions.

Avec 63 adhérents, l'effectif de l'association est nettement en hausse. Nous étions 48 lors de la dernière assemblée.

En 2023, comme chaque année précédente, nous avons malheureusement dû enregistrer les décès de plusieurs adhérents et non des moindres :

- A la fin du printemps dernier, **Jean-Jacques MONTCHAMP**. Membre de l'Association des Grands Vergers depuis de nombreuses années, il en avait été administrateur et avait occupé le poste de trésorier. D'une discrétion et d'une amabilité sans limites, Jean-Jacques était la gentillesse personnifiée
- A la fin de l'été, c'est **Maryse DEUS** qui nous a quittés. Maryse était l'épouse de Jean DEUS, membre fondateur de notre association dont il fut le premier secrétaire, qui fut la cheville ouvrière de l'étude et de la mise en œuvre de l'électrification du quartier. Depuis quelques années, fatiguée, elle avait délaissé l'association et ne participait plus qu'exceptionnellement à nos manifestations

Signe de renouvellement, de nouveaux résidents ont rejoint les rangs de notre association, et je suis heureux de souhaiter la bienvenue à **Patricia et Charles BIANCIOTTO, Alain CORBERAN, Bernard DAVIN, Caroline et David FAYE, Sandrine et Boris HERTZOG NGUYEN, Dominique MAGNAN, Stéphanie et Marc THEVENIN, Héroïse THÜR et Patrice PIERRET**, dans l'attente de pouvoir compter sur le retour d'anciens adhérents et l'arrivée de nouveaux venus. Et je peux déjà citer **Andrée BUREL, Stéphane DUBOIS**, et très certainement **Bertrand BLANDENIER, Olivier MALET** qui devraient nous rejoindre.

Et puis, il faut aussi remercier nos partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année. Je veux parler de **l'Hostellerie des Vins de Rognes**, la fleuriste **Dans mes pensées**, et le tout nouveau partenariat commencé l'année dernière avec **le Château Bonisson**.

A2 – Nos manifestations.

Cette année nous a permis de retrouver les manifestations de convivialité qui font la force et le ciment de l'association et avec plus de convives que l'année dernière.

- **La Fête des Voisins**, le vendredi 26 mai qui a encore connu un franc succès, comme toutes les années.
- **Le 5 juin , la visite du château Bonisson et de son Art Center**
Avec l'exposition Léon Wuidar , une peinture à géométrie variable, présentée pour la première fois en France . Nous avons, après la visite du caveau commentée par Victoire Le Dorze, déguster les différents vins du domaine en profitant d'une collation offerte.
- Le dimanche 25 juin, nous avons fêté le cinquantième anniversaire de notre association. Le traditionnel méchoui a été remplacé par **une bonne paëlla** dégustée au Parc des Garrigues par 35 convives.
- Le 9 décembre, nous nous sommes retrouvés à 42 personnes devant un excellent repas à **la Cantine Gourmande**

A3 – Nos actions.

Le conseil d'administration n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer l'environnement et le bien-être de tous. Parmi ces actions nous noterons :

- Le suivi de gestion du dossier de déploiement de la fibre, au sujet duquel nous sommes bien obligés de constater, malgré des courriers tous azimuts, que nous ne sommes pas plus avancés qu'en 2020, date initialement prévue pour la mise en service du réseau et, qu'au contraire plus on approche du but plus on s'en éloigne. Nous y reviendrons plus loin.

- Suppression en accord avec le propriétaire des pierres qui empêchaient le croisement des voitures à la fin du chemin des Grands Vergers.
- Réalisation par les propriétaires des OLD sur le terrain d'autrui au chemin des Petits Vergers.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

A4 – Fréquentation du site internet.

A5 – Fréquentation de Facebook.

B – RAPPORT FINANCIER 2023.

En banque :	au 31 décembre 2022 :	3 728,88
	au 31 décembre 2023 :	3 373
	Solde négatif :	355,88
Recettes :		3 521 ,00
	Cotisations :	1 575.00
	Participations des adhérents aux repas :	1 946.00
Dépenses :		3 876,88
	Repas :	2732,44
	Boissons :	321,15
	Investissement :	0.00
	Fournitures :	0,00
	Divers : (Stock vaisselle, frais banque, fleurs.)	823,20

Le rapport financier 2023 est approuvé à l'unanimité.

C – PERSPECTIVES

C1 – Nos manifestations.

Vous pouvez déjà noter :

- La Fête des Voisins, le vendredi 31 mai,
- Le Méchoui traditionnel, le dimanche 23 juin. Nous devrions arriver à effectuer cette prestation cette année. L'association dispose d'un point de chute pour l'organiser.
- Un Repas d'automne, date restant à fixer, soit dans un restaurant, soit dans une salle municipale avec service traiteur.

C2 – Budget prévisionnel.

Pour cette année encore, comme depuis huit ans, la cotisation est maintenue à 25 € par famille.

Recettes :

Cotisations :	1 500.00
Participations des adhérents aux repas :	800.00

Dépenses :

Réceptions (repas/boissons) :	1 520.00
Fournitures administratives :	30.00
Divers (assurances, fleurs, ...)	750.00

D – QUESTIONS D'ACTUALITE ET QUESTIONS DES ADHERENTS.

D1 – Question d'actualité : le déploiement de la fibre optique.

Petit résumé : en septembre 2022, la société sous-traitante d'Orange est passée pour implanter les poteaux, et cela s'est arrêté là ! Il y aurait des difficultés avec des propriétaires pour l'élagage.

ORANGE, n'ayant plus l'obligation d'élagage depuis 2016, attend que les riverains assurent cette tâche qui leur incombe désormais.

D'après les informations reçues récemment, il semblerait qu'il n'y ait qu'un seul point de blocage à ce jour. Je dis bien, il semblerait !

Nous avons pris rendez-vous avec la personne concernée et la conclusion est très simple.

Il est impossible de trouver un accord en fonction des implantations proposées par Orange.

Il faut trouver une autre solution. Il semblerait que de passer de l'autre côté de la voirie n'entraîne pas de complications insurmontables. Pour cela, nous avons besoin de la Mairie, pour qu'elle intervienne auprès d'Orange et qu'une solution soit trouvée !

Un courrier sera effectué à la mairie pour résumer notre intervention

Monsieur le Maire nous donnera son sentiment sur cette situation et sur ses capacités d'intervention pour la résolution de ce problème.

Monsieur le Maire se propose de rencontrer et d'intervenir lui-même auprès de la personne concernée pour essayer de débloquer la situation.

Nous remercions Monsieur le Maire pour son initiative

D2 – Question d'actualité : la protection incendie et le Plan de Protection aux Risques d'Incendie de Forêt.

Pour réduire les risques d'incendie de forêt, ce volume de papier n'apporte que 2 nouvelles actions concrètes (à charge des résidents) et rien d'autre de nouveau !

Le débroussaillage serait porté à 100 m autour de chaque bâti (habitation).

Ce qui porte la responsabilité de chacun d'entre nous, sur 3,14 Ha de terres !

Notre possibilité d'agrandissement de nos maisons, serait limitée.

La reconstruction de celles-ci (après sinistre) n'est pas certaine !

Quant à ce sujet, les textes sont très discrets, pas explicites ! (Alors le doute a sa place).

L'effet de ces deux seules nouvelles actions préventives, est :

- Une augmentation facile des primes d'assurance
- Et surtout, une perte de la valeur de notre patrimoine !

Les conclusions de la DDTM ne sont toujours pas cautionnées par notre Préfet, notamment en raison des dites zones rouges, jugées beaucoup trop conséquentes. (Comprenons par-là : Risque d'un budget d'indemnisations trop conséquent !)

Une grande partie de notre quartier, ainsi qu'aux Garrigues ; apparaîtrait en « zone orange »

A la question - qu'est-ce qu'une zone orange ? - nous n'avons pas eu de réponse.

L'Association des Grands Vergers propose deux solutions préventives et pragmatiques ;

*Notre quartier peut être régi par une charte de prévention du risque incendie,

- Avec mise en place d'une vigilance commune face aux matériaux facilement inflammables
- Avec acquisition d'équipements spécifiques sur chaque propriété
(Extincteurs avec contrat de maintenance, batte à feu, voire plus ...)

*Les propriétaires situés à l'extrémité du chemin des petits vergers, ont proposé de céder ensemble, la surface nécessaire au retournement des camion-pompiers.

*Nous avons aussi proposé la création de trois aires de croisement sur ce même chemin (mise en œuvre facile, à moindre frais).

Le 30/10/2023, nous avons adressé un courrier (RAR) à la Préfecture, à la sous-préfecture et à la DDTM afin d'exprimer et notifier par écrit nos inquiétudes et nos suggestions.

Respectant la voie hiérarchique, notre Service Urbanisme nous a reçu le 17/11 dernier.

Nous y avons présenté nos points de vue.

Par arrêté, la Préfecture a repoussé la date butoir pour l'approbation du PPRIF eu 19 aout 2025

Monsieur le Maire nous dit de ne pas comprendre notre inquiétude. A ce jour, il n'a toujours pas le retour des visites effectuées sur la commune par les services concernés qui ont annoncé transmettre leurs conclusions en février 2024, mais il en doute. Les résultats attendus ne vont certainement pas changer grand-chose. Les surfaces construites seraient augmentées jusqu'à 40 mètres carrés. A ce jour, elles sont limitées à 200 mètres par rapport au PLU et nous n'avons droit qu'à 30% du bâti actuel. Des secteurs seront certainement classés en zone rouge si les pompiers n'ont pas une aire de retournement. Il y aura des zones avec des OLD de 100 mètres mais certainement pas aux Grands Vergers qui n'est même pas classé Nf1.

D3– Question d'actualité : Installation antenne relais

Nous avons appris incidemment qu'une DP a été accordé pour l'installation d'une antenne Free avec un mât de 24 mètres sur la parcelle AK283, en bout du chemin des Petits Vergers. Nous avons réalisé une enquête sur ce sujet.

Les réponses sont nettement pour le oui. 25% contre, 75 % pour.

Nous aurions pu supposer que le résultat soit connu d'avance : les riverains les plus proches contres et les plus éloignés pour. En réalité, il n'en est rien.

Nous avons demandé à avoir l'enquête d'impact déposée par l'opérateur en mairie. A ce jour nous n'avons pas eu de retour du service urbanisme.

Monsieur le Maire nous transmet le document lors de l'AG.

Nous le remercions.

D4 – Questions des adhérents.

- **Le merlon antibruit du Petit St Paul** – Où en est la procédure initiée par la DDTM et combien de temps allons-nous devoir supporter la vision de ce catafalque ?

Monsieur le Maire précise que l'affaire suit son cours, mais que les procédures sont longues. Et il n'est pas certain qu'elles aboutissent à l'enlèvement du merlon.

- **PLU. Elargissement du chemin des Grands Vergers à 6 mètres.**
Point 26 en page 2 du PLU.

Monsieur le Maire nous communique que le PLUI va arriver en enquête publique au mois de février et qu'il nous est possible de demander la suppression de l'élargissement du chemin. Cette requête serait par la suite étudiée par les services concernés.

- **Passage en enterré des réseaux.**

Il est incontestable que c'est à nouveau, avec le chantier prévu pour l'antenne Free Mobile, une occasion de grouper des travaux et notamment d'enterrer et de préparer des réservations de voirie, pour permettre de faire passer tous les câbles de communication, fibre comprise. Et d'une façon plus générale prévoir l'enfouissement de tous les réseaux sur les Grands Vergers.

Monsieur Le Maire nous indique que l'enfouissement des réseaux reviendrait très cher à la commune et que celle-ci n'a pas les moyens de l'effectuer.

- **Obligations légales de débroussaillage** de part et d'autre des voies de circulation communales par la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune possède un réseau important de chemins et de voies. Il est impossible de tout effectuer. Il est donné des priorités sur certains secteurs jugés à risques, par exemple les Infernets.

E – RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au minimum et 9 membres au maximum. Il est renouvelable par tiers tous les ans.

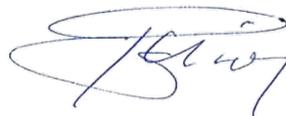
Roger ARTAUD souhaite, pour des raisons personnelles, ne plus faire partie du CA.

Jean- Charles HOERLER a manifesté sa candidature à un poste d'administrateur

Le Conseil d'Administration se compose donc dorénavant de : Alison DJEBLI, Noël COUTIER, Denis GUION, Jean- Charles HOERLER, Sylvie LEROY, Alain RODIERE.

A Rognes, le 24 janvier 2024

Le Président de l'
Association des Grands Vergers,



Denis GUION